

# **INSCRIPTIONS ECOLES POUR RENTREE SCOLAIRE 2024-2025**

**DU 8 JANVIER 2024 AU 22 MARS 2024**

## **1. Prendre rendez-vous avec le Service Scolaire**

- Par mail : [enfance@thorigny.fr](mailto:enfance@thorigny.fr)
- Par téléphone : 01.60.07.89.37 OU 89.29 OU 89.38

Votre rendez-vous vous sera confirmé par mail ou par téléphone à réception des documents  
**Les documents doivent être datés, signés et notés « conforme aux originaux » :**

➤ Pour l'inscription :

- En première année d'école maternelle (**enfants nés en 2021**),
  - Au cours préparatoire, (**enfants nés en 2018**)
  - Ou pour les enfants arrivés dans la commune récemment.
- **Les familles doivent joindre au bulletin d'inscription CP (via l'espace citoyen) les documents ci-dessous :**  
**Les documents doivent être datés, signés et notés « conforme aux originaux » :**
    - Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois au **deux noms** pour les parents Pacsés ou en vie maritale (Quittance de loyer, facture EDF- GDF, téléphone)
    - Copie du livret de famille ou à défaut d'un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.
    - Avis d'imposition 2023 sur revenus 2022
    - Attestation annuelle de paiement ou de non-paiement des prestations CAF de janvier à décembre 2022

## **ATTENTION PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR :**

- ***Pour les parents séparés/divorcés***
  - Le jugement précisant les modalités de garde de l'enfant (Compte-rendu par le juge aux affaires familiales).
  - **Un courrier daté et signé de la personne qui ne garde pas l'enfant, autorisant l'autre parent à scolariser l'enfant sur la commune de Thorigny accompagné de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité, datée et contresignée.**
- ***Pour les familles hébergées***
  - Une attestation d'hébergement sur l'honneur datée et signée,
  - Présence impérative de la personne vous accueillant, munie de sa Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile (Cf. ci-dessus).

**Sans la transmission de l'ensemble des documents demandés, le dossier ne pourra être traité.**

Une fois le dossier instruit, il vous sera délivré le certificat d'inscription à remettre au directeur de l'école.

## **2. Puis à l'école**

- **Se munir :**
  - Du certificat d'inscription délivré par la Mairie,
  - Du carnet de santé de l'enfant.
  - Du certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école,
  - De 4 photos d'identité pour les enfants **nés en 2021**.